#### INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

**PARIS** 

11 N° de publication :

(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

2 687 152

21) N° d'enregistrement national :

92 01391

(51) Int CI<sup>5</sup> : C 07 D 307/45, 307/44, 333/16, A 01 N 53/00

#### (12)

#### **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

**A1** 

- 22) Date de dépôt : 07.02.92.
- (30) Priorité :

- 71 Demandeur(s) : ROUSSEL-UCLAF Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance FR.
- Date de la mise à disposition du public de la demande : 13.08.93 Bulletin 93/32.
- 66 Liste des documents cités dans le rapport de recherche : Se reporter à la fin du présent fascicule.
- Références à d'autres documents nationaux apparentés :
- Demoute Jean-Pierre.

Inventeur(s): Benoit Marc, Demassey Jacques et

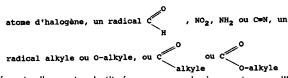
- (73) Titulaire(s) :
- 74 Mandataire : Tonnellier Marie José Roussel-Uclaf.
- Nouveaux esters pyréthrinoïdes dérivés d'alcool furanique ou thiophénique, leur procédé de préparation et leur application comme pesticides.
- (57) L'invention a pour objet les composés de formule (I):

$$RCO_2CH \xrightarrow{X} 4 \xrightarrow{3} Y$$

un radical -CH

dans lesquels,

- le radical RCO<sub>2</sub>CH est en position 4 ou 5,
- X représente un atome d'hydrogène, un radical alkyle saturé ou insaturé, ou un radical C ≡N,
- Y en position 2 ou 3 représente un atome d'hydrogène, un



éventuellement substitué par un ou plusieurs atomes d'halogène, un radical -(CH<sub>2</sub>),OH, dont le radical OH peut être éventuellement éthérifié ou estérifié, ou  Z représente un atome d'oxygène ou de soufre.
 Les composés de formule (I) présentent d'intéressantes propriétés pesticides.



La présente invention concerne de nouveaux esters pyréthrinoïdes dérivés d'alcool furanique ou thiophénique, leur procédé de préparation et leur application comme pesticides.

L'invention a pour objet sous toutes leurs formes stéré-5 oisomères possibles ainsi que les mélanges de ces stéréoisomères, les composés de formule (I):

$$RCO_{2} \stackrel{X}{\stackrel{\longleftarrow}{\cup}} \stackrel{4}{\stackrel{\longrightarrow}{\longrightarrow}} Y$$
 (I)

15 dans lesquels,

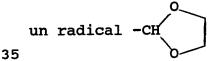
- le radical RCO<sub>2</sub>CH est en position 4 ou 5,

 X représente un atome d'hydrogène, un radical alkyle linéaire ou ramifié renfermant jusqu'à 8 atomes de carbone,
 20 saturé ou insaturé, ou un radical C≡N,

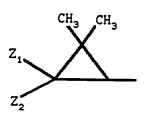
- Y en position 2 ou 3 représente un atome d'hydrogène, un atome d'halogène, un radical C ,  $NO_2$ ,  $NH_2$  ou  $C\equiv N$ , un

radical alkyle ou O-alkyle, ou C ou C ou O-alkyle

linéaire, ramifié ou cyclique, saturé ou insaturé renfermant jusqu'à 8 atomes de carbone éventuellement substitué par un ou 30 plusieurs atomes d'halogène, un radical -(CH<sub>2</sub>)<sub>n</sub>OH, n représentant un nombre entier égal à 0, 1, 2, 3 ou 4 dont le radical OH peut être éventuellement éthérifié ou estérifié, ou



- Z représente un atome d'oxygène ou de soufre, et <u>ou bien R représente un radical</u>:



5

dans lequel:

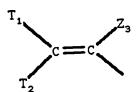
un radical:

- Z<sub>1</sub> et Z<sub>2</sub> représentent chacun un radical méthyle,

- ou Z<sub>1</sub> représente un atome d'hydrogène et

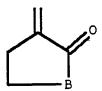
- soit Z2 représente un radical :

10



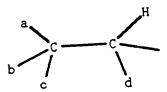
15 dans lequel Z<sub>3</sub> représente un atome d'hydrogène ou d'halogène et T<sub>1</sub> et T<sub>2</sub>, identiques ou différents, représentent un atome d'hydrogène, un atome d'halogène, un radical alkyloxy ou alkyle renfermant de 1 à 8 atomes de carbone éventuellement substitués par des halogènes, un radical mono-, di- ou tri20 fluorométhyle ou cyano ou un noyau phényle éventuellement substitué par un halogène, ou T<sub>1</sub> et T<sub>2</sub> forment ensemble un radical cycloalkyle renfermant de 3 à 6 atomes de carbone ou

25



dans lequel B représente un atome d'oxygène ou de soufre ;
- soit Z, représente un radical :

30



dans lequel a, b, c et d, identiques ou différents représen-35 tent chacun un atome d'halogène,

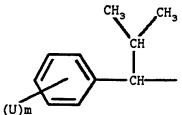
- soit Z, représente un radical :

dans lequel D représente un atome d'hydrogène ou d'halogène, un radical alkyloxy renfermant de 1 à 8 atomes de carbone, G représente un atome d'oxygène ou de soufre et J représente ou bien un radical alkyle linéaire, ramifié ou cyclique,

10 saturé ou insaturé, renfermant de 1 à 8 atomes de carbone, éventuellement substitué par un ou plusieurs groupements fonctionnels, identiques ou différents, ou bien un groupement aryle renfermant de 6 à 14 atomes de carbone, éventuellement substitué par un ou plusieurs groupements fonctionnels identiques ou différents, ou bien un radical hétérocyclique éventuellement substitué par un ou plusieurs groupements fonctionnels, identiques ou différents,

#### ou bien R représente un radical :

20



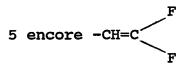
dans lequel U, en position quelconque sur le noyau benzénique, 25 représente un atome d'halogène, un radical alkyle renfermant de 1 à 8 atomes de carbone ou un radical alcoxy renfermant de 1 à 8 atomes de carbone, m représentant le nombre 0, 1 ou 2 et quand m est 2, les substituants U peuvent être identiques ou différents.

Lorsque Y représente un atome d'halogène, il s'agit de préférence d'un atome de fluor, de chlore ou de brome.

Lorsque X représente un radical alkyle saturé ou insaturé, il s'agit de préférence d'un radical méthyle, éthyle ou éthynyle.

Lorsque Y représente un radical alkyle, il s'agit de préférence d'un radical méthyle, éthyle, propyle, isopropyle, n-butyle, isobutyle, terbutyle, vinyle, allyle, éthynyle ou propynyle.

Lorsque Y est substitué par un atome d'halogène, l'halogène est de préférence un atome de fluor ou de chlore, il peut s'agir par exemple du radical CF<sub>3</sub>, CHF<sub>2</sub>, CHCl<sub>2</sub> ou CH<sub>2</sub>F, ou



Lorsque Y représente un radical O-alkyle, alkyle a de préférence l'une des valeurs indiquées ci-dessus.

Lorsque Y représente un radical  $(CH_2)_n$ OH, libre éthérifié 10 ou estérifié, il s'agit de préférence du radical  $CH_2$ OH,  $CH_2$ OCH $_3$  ou  $CH_2$ OCOCH $_3$ .

Lorsque  $T_1$ ,  $T_2$  ou  $Z_3$  représentent un atome d'halogène, il s'agit de préférence d'un atome de fluor, de chlore ou de brome.

Lorsque T<sub>1</sub> ou T<sub>2</sub> représente un radical alkyle ou alkyloxy, il s'agit de préférence du radical méthyle, éthyle, propyle, méthoxy, éthoxy ou propoxy.

a, b, c et d représentent de préférence un atome de chlore ou de brome.

Lorsque D représente un atome d'halogène, il s'agit de préférence d'un atome de fluor, de chlore ou de brome.

Lorsque J représente un radical alkyle substitué par un ou plusieurs groupements fonctionnels, on entend de préférence par alkyle un radical renfermant de 1 à 8 atomes de carbone 25 comme, par exemple, le radical méthyle, éthyle, propyle, isopropyle, butyle, isobutyle ou tert-butyle et par groupement fonctionnel l'un de ceux cités dans la demande européenne publiée sous le n° 50534.

J peut également représenter un radical alkyle susbtitué 30 par un radical aryle, notamment radical phényle éventuellement substitué.

Lorsque J représente un radical alkyle substitué par un ou plusieurs groupements fonctionnels, on peut citer comme valeurs préférées de J, les radicaux :

35 -(CH<sub>2</sub>)<sub>n</sub> -C(Hal)<sub>3</sub> dans lequel  $n_1$  est un entier de 1 à 8

et Hal un atome d'halogène, par exemple le radical  $-CH_2-CCl_3$ ,  $-CH_2-CF_3$ ,  $-CH_2-CH_2-CCl_3$  ou  $CH_2-CH_2-CF_3$ ;

 $-(CH_2)_n$  -CH(Hal)<sub>2</sub> dans lequel Hal est défini comme ci-dessus

et  $n_2$  est un nombre de 0 à 8, par exemple le radical  $-CH_2-CHCl_2$ ,  $-CH_2-CHF_2$  ou  $-CHF_2$ ;

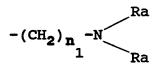
5 -(CH<sub>2</sub>)<sub>n</sub> -CH<sub>2</sub>(Hal) dans lequel  $n_1$  et Hal sont définis comme

ci-dessus par exemple le radical - $CH_2$ - $CH_2$ Cl ou - $CH_2$ - $CH_2$ F; - $C(CHal_3)_3$  dans lequel Hal est défini comme ci-dessus, par exemple le radical - $C(CF_3)_3$  le radical - $C(CF_3)_2$ - $CCl_3$ ,

10  $-C(CF_3)_2-CH_3$ ,  $-C(CH_3)_2-CF_3$  ou  $-C(CH_3)(CF_3)-CH_2-CH_3$ ,  $-CH(CF_3)-CH_3$  ou  $-CH(CF_3)_2$ ,  $-C(CH_3)_2-CN$ ,  $-CH(CH_3)-CN$  ou  $-(CH_2)_n-CN$  dans lequel n est défini comme précédemment,  $-CH(CN)-C(Hal)_3$  dans lequel Hal est défini comme précédemment, par exemple le radical :  $-CH(CN)-CCl_3$ 

15 -(CH<sub>2</sub>)<sub>n</sub> -OR<sub>a</sub>, dans lequel n<sub>1</sub> est défini comme précédemment et

R<sub>a</sub> représente un atome d'hydrogène ou un radical alkyle linéaire ou ramifié, comportant de 1 à 8 atomes de carbone, par exemple le radical -CH<sub>2</sub>-OCH<sub>3</sub>, -CH<sub>2</sub>-CH<sub>2</sub>-O-CH<sub>3</sub>, 20 -CH<sub>2</sub>-CH<sub>2</sub>-O-CH<sub>2</sub>-CH<sub>3</sub> ou -CH<sub>2</sub>-CH<sub>2</sub>-OH;

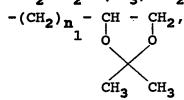


25

dans lequel  $n_1$  et  $R_a$  sont définis comme précédemment et les deux radicaux  $R_a$  peuvent être différents entre eux, par exemple le radical :

 $-CH_2-CH_2-NH-CH_3$ ,  $-CH_2-CH_2-N(CH_3)_2$  ou

30 -CH2-CH2-N(CH3)-CH2-CH3;



35 dans lequel n<sub>1</sub> est défini comme précédemment par exemple le radical :

$$-(CH_2)_n$$
  $-CH(OH)$   $-CH_2$   $-OH$ 

dans lequel  $n_1$  est défini comme précédemment par exemple le radical

10 
$$-CH_2-CH(OH)-CH_2-OH$$
;  $-(CH_2)_n$  -O-THP

dans lequel  $n_1$  est défini comme précédemment et THP représente le radical 2-tétrahydropyrannyle, par exemple le radical : -CH<sub>2</sub>-O-THP ou -CH<sub>2</sub>-CH<sub>2</sub>-O-THP ;

15

dans lequel  $n_1$  est défini comme précédemment, par exemple le radical benzyle ou phénéthyle ;

20

$$(CH_2) = \frac{1}{n_1}$$

25 dans lequel n<sub>1</sub> est défini comme précédemment par exemple le radical :

30

Lorsque J représente un radical aryle éventuellement substitué, il s'agit de préférence du radical phényle éventuellement substitué.

Lorsque J représente un radical hétérocyclique, il s'agit 35 de préférence des radicaux pyridyle, furyle, thiényle, oxazolyle ou thiazolyle.

L'invention a plus particulièrement pour objet les composés de formule (I) dans lesquels Z représente un atome

d'oxygène.

L'invention a tout spécialement pour objet les composés de formule (I) dans lesquels le radical Y est en position 2,

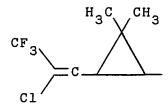
5 ainsi que ceux dans lesquels le radical RCO<sub>2</sub>CH- est en position 5.

Parmi les composés préférés de l'invention on peut citer les composés de formule (I) dans lesquels Y représente un radical alkyle renfermant jusqu'à 4 atomes de carbone éven10 tuellement substitué par un ou plusieurs atomes de fluor, et notamment le radical CHF<sub>2</sub>.

Parmi les composés préférés de l'invention, on peut également citer les composés de formule (I) dans lesquels X représente un atome d'hydrogène ou encore un radical éthynyle.

L'invention a plus particulièrement pour objet les composés de formule (I) dans lesquels R représente le reste d'un acide dérivé de l'acide cyclopropane carboxylique dans lequel la copule cyclopropanique est de structure 1 R cis.

Parmi les composés préférés de l'invention, on peut citer 20 les composés de formule (I) dans lesquels R représente le radical :



25

sous toutes ses formes stéréoisomères possibles, ainsi que leurs mélanges.

L'invention a comme composé préféré le produit de 30 l'exemple 1 ou le produit de l'exemple 2.

L'invention a également pour objet un procédé de préparation caractérisé en ce que l'on soumet un acide de formule (II):

35 dans laquelle R est défini comme précédemment ou un dérivé fonctionnel de cet acide à l'action d'un alcool de formule (III):

$$\begin{array}{c} X \\ HO-CH \\ \hline \end{array} \begin{array}{c} Y \\ Z \end{array} \begin{array}{c} Y \\ \end{array}$$
 (III)

dans laquelle X, Y et Z sont définis comme précédemment ou d'un dérivé fonctionnel de cet alcool pour obtenir le composé de formule (I) correspondant.

Le dérivé fonctionnel d'acide utilisé est de préférence 15 un chlorure d'acide.

Lorsque l'on fait réagir l'acide de formule (II) avec l'alcool de formule (III), on opère de préférence en présence de dicyclohexylcarbodiimide.

Les acides de formule (II) utilisés sont des produits 20 connus utilisés dans la synthèse de composés pyréthrinoïdes.

Les alcools de formule (III) sont des produits nouveaux et sont en eux-mêmes un objet de la présente invention. Ils peuvent être préparés par analogie avec les produits dont la préparation est donnée ci-après en préparation 1 et 2, et qui 25 peut être schématisé comme suit :

30

Les composés de formule (III) dans lesquels Z représente un atome de soufre, peuvent être préparés par analogie avec le procédé suivant :

5

Les composés de formule (I) présentent d'intéressantes propriétés qui permettent leur utilisation dans la lutte contre les parasites. Il peut s'agir par exemple de la lutte contre les parasites des végétaux, les parasites des locaux et 5 les parasites des animaux à sang chaud.

C'est ainsi que l'on peut utiliser les produits de l'invention pour lutter contre les insectes, les nématodes et les acariens parasites des végétaux et des animaux.

L'invention a notamment pour objet l'application des 10 composés de formule (I) à la lutte contre les parasites des végétaux, les parasites des locaux et les parasites des animaux à sang chaud.

Les produits de formule (I) peuvent aussi être utilisés pour lutter contre les insectes et autres parasites du sol,
15 par exemple les coléoptères, comme Diabrotica, les taupins et les vers blancs, les myriapodes comme les scutigérelles et les blaniules, et les diptères comme les cécydomies et les lépidoptères comme les noctuelles terricoles.

Ils sont utilisés à des doses comprises entre 10 g et 20 300 g de matière active à l'hectare.

Les produits de formule (I) peuvent également être utilisés pour lutter contre les insectes dans les locaux, pour lutter notamment contre les mouches, les moustiques et les blattes.

Les produits de formule (I) sont de plus photostables et sont peu toxiques pour les mammifères.

L'ensemble de ces propriétés fait que les produits de formule (I) correspondent parfaitement aux exigences de l'industrie agrochimique moderne : ils permettent de protéger 30 les récoltes tout en préservant l'environnement.

Les produits de formule (I) peuvent aussi être utilisés pour lutter contre les acariens et les nématodes parasites des végétaux.

Les composés de formule (I) peuvent encore être utilisés 35 pour lutter contre les acariens parasites des animaux, pour lutter par exemple contre les tiques et notamment les tiques de l'espèce de Boophilus, ceux de l'espèce Hyalomnia, ceux de l'espèce Amblyomnia et ceux de l'espèce Rhipicephalus ou pour

lutter contre toutes sortes de gales et notamment la gale sarcoptique, la gale psoroptique et la gale chorioptique.

L'invention a donc également pour objet les compositions destinées à la lutte contre les parasites des animaux à sang 5 chaud, les parasites des locaux et des végétaux, caractérisées en ce qu'elles renferment au moins l'un des produits de formule (I) définis ci-dessus et notamment les produits de formule (I) des exemples 1 et 2.

L'invention a notamment pour objet les compositions 10 insecticides renfermant comme principe actif au moins l'un des produits définis ci-dessus.

Ces compositions sont préparées selon les procédés usuels de l'industrie agrochimique ou de l'industrie vétérinaire ou de l'industrie des produits destinés à la nutrition animale.

Dans ces compositions destinées à l'usage agricole et à l'usage dans les locaux, la ou les matières actives peuvent être additionnées éventuellement d'un ou plusieurs autres agents pesticides. Ces compositions peuvent se présenter sous forme de poudres, granulés, suspensions, émulsions, solutions, solutions pour aérosols, bandes combustibles, appâts ou autres préparations employées classiquement pour l'utilisation de ce genre de composés.

Outre le principe actif, ces compositions contiennent, en général, un véhicule et/ou un agent tensio-actif, non ionique, 25 assurant, en outre, une dispersion uniforme des substances constitutives du mélange. Le véhicule utilisé peut être un liquide, tel que l'eau, l'alcool, les hydrocarbures ou autres solvants organiques, une huile minérale, animale ou végétale, une poudre telle que le talc, les argiles, les silicates, le 30 kieselguhr ou un solide combustible.

Les compositions insecticides selon l'invention contiennent de préférence de 0,005 % à 10 % en poids de matière active.

Selon un mode opératoire avantageux, pour un usage dans 35 les locaux, les compositions selon l'invention sont utilisées sous forme de compositions fumigantes.

Les compositions selon l'invention peuvent alors être avantageusement constituées, pour la partie non active, d'un

serpentin insecticide (ou coil) combustible, ou encore d'un substrat fibreux incombustible. Dans ce dernier cas, le fumigant obtenu après incorporation de la matière active est placé sur un appareil chauffant tel qu'un émanateur électrique.

Dans le cas où l'on utilise un serpentin insecticide, le support inerte peut être, par exemple, composé de marc de pyrèthre, poudre de Tabu (ou poudre de feuilles Machilus Thumbergii), poudre de tige de pyrèthre, poudre de feuille de cèdre, poudre de bois (telle que de la sciure de pin) amidon 10 et poudre de coque de noix de coco.

La dose de matière active peut alors être, par exemple, de 0,03 à 1 % en poids.

Dans le cas où l'on utilise un support fibreux incombustible, la dose de matière active peut alors être, par exemple, 15 de 0,03 à 95 % en poids.

Les compositions selon l'invention pour un usage dans les locaux peuvent aussi être obtenues en préparant une huile pulvérisable à base de principe actif, cette huile imbibant la mèche d'une lampe et étant alors soumise à la combustion.

La concentration du principe actif incorporé à l'huile est, de préférence, de 0,03 à 95 % en poids.

L'invention a également pour objet les compositions acaricides et nématicides renfermant comme principe actif au moins un des produits de formule (I) définie ci-dessus.

Les compositions insecticides selon l'invention, comme les compositions acaricides et nématicides, peuvent être additionnées éventuellement d'un ou plusieurs autres agents pesticides. Les compositions acaricides et nématicides peuvent se présenter notamment sous forme de poudre, granulés, suspensions, émulsions, solutions.

Pour l'usage acaricide, on utilise de préférence des poudres mouillables, pour pulvérisation foliaire, contenant de 1 à 80 % en poids de principe actif ou des liquides pour pulvérisation foliaire contenant de 1 à 500 g/l de principe 35 actif. On peut également employer des poudres pour poudrages foliaires contenant de 0,05 à 3 % de matière active.

Pour l'usage nématicide, on utilise de préférence des liquides pour traitement des sols contenant de 300 à 500 g/l

de principe actif.

Les composés acaricides et nématicides selon l'invention sont utilisés, de préférence, à des doses comprises entre 1 et 100 g de matière active à l'hectare.

Pour exalter l'activité biologique des produits de l'invention on peut les additionner à des synergistes classiques utilisés en pareil cas tel que le 1-(2,5,8-trioxadodécyl) 2-propyl 4,5-méthylènedioxy benzène (ou butoxyde de pipéronyle) ou la N-(2-éthyl heptyl) bicyclo [2,2-1] 5-heptène-2,3-10 dicarboximide, ou le pipéronyl-bis-2-(2'-n-butoxy éthoxy) éthylacétal (ou tropital).

Les composés de formule (I) présentent une excellente tolérance générale, et l'invention a donc également pour objet les produits de formule (I), pour lutter notamment contre les 15 affections créées par les tiques et les gales chez l'homme et l'animal.

Les produits de l'invention sont notamment utilisés pour lutter contre les poux à titre préventif ou curatif et pour lutter contre la gale.

Les produits de l'invention peuvent être administrés par voie externe, par vaporisation, par shampooing, par bain ou badigeonnage.

Les produits de l'invention à usage vétérinaire peuvent être également administrés par badigeonnage de l'épine dorsale 25 selon la méthode dite méthode "pour-on".

On peut indiquer également que les produits de l'invention peuvent être utilisés comme biocides ou comme régulateurs de croissance.

L'invention a également pour objet les associations

douées d'activité insecticide, acaricide ou nématicide, caractérisées en ce qu'elles contiennent comme matière active,
d'une part un au moins des composés de formule générale (I),
et d'autre part, un au moins des esters pyréthrinoïdes choisis
dans le groupe constitué par les esters d'alléthrolone, d'alcool 3,4,5,6-tétrahydrophtalimido méthylique, d'alcool 5benzyl 3-furyl méthylique, d'alcool 3-phénoxy benzylique et
d'alcool alpha-cyano 3-phénoxy benzylique des acides chrysanthémiques, par les esters d'alcool 5-benzyl 3-furyl méthy-

lique des acides 2,2-diméthyl 3-(2-oxo 3-tétrahydrothiophénylidène méthyl) cyclopropanecarboxyliques, par les esters d'alcool 3-phénoxy benzylique et d'alcool alpha-cyano 3phénoxy benzylique des acides 2,2-diméthyl 3-(2,2-dichlo-5 rovinyl) cyclopropanecarboxyliques, par les esters d'alcool alpha-cyano 3-phénoxy benzylique d'acides 2,2-diméthyl 3-(2,2dibromovinyl) cyclopropanecarboxyliques, par les esters d'alcool 3-phénoxy benzylique des acides 2-parachlorophényl 2isopropyl acétiques, par les esters d'alléthrolone, d'alcool 10 3,4,5,6-tétrahydrophtalimidométhylique, d'alcool 5-benzyl 3furyl méthylique, d'alcool 3-phénoxy benzylique et d'alcool alpha-cyano 3-phénoxy benzylique des acides 2,2-diméthyl 3-(1,2,2,2-tétrahaloéthyl) cyclopropanecarboxyliques, dans lesquels "halo" représente un atome de fluor, de chlore ou de 15 brome, étant entendu que les composés (I) peuvent exister sous toutes leurs formes stéréoisomères possibles de même que les copules acides et alcools des esters pyréthrinoïdes ci-dessus.

Les exemples suivants illustrent l'invention sans toutefois la limiter.

20 <u>Exemple 1</u>: <u>1R[1alpha,3alpha (Z)] 2,2-diméthyl-3-(3,3,3-trifluoro 2-chloro propényl) cyclopropane carboxylate de [5-(difluorométhyl)-2-furyl)] méthyle.</u>

On refroidit à 5°C un mélange renfermant 800 mg de 5-difluorométhyl-2-furanméthanol, 25 cm³ de chlorure de méthy25 lène et 1,4 g d'acide lR[lalpha,3alpha (Z)] 2,2-diméthyl 3-(3,3,3-trifluoro 2-chloro propényl) cyclopropane carboxylique.
On ajoute à 5°C, une solution renfermant 1,2 g de DCC, 60 mg de DMAP, et 15 cm³ de chlorure de méthylène. On laisse le mélange réactionnel revenir à la température ambiante, et
30 maintient sous agitation pendant 2 heures. On ajoute 10 cm³ d'hexane, agite pendant 5 minutes, filtre et concentre. On chromatographie le produit obtenu sur silice en éluant avec le mélange cyclohexane-acétate d'éthyle 95-5. On obtient 2,01 g d'un produit que l'on filtre et sèche. On obtient 1,42 g de
35 produit recherché.

<u>Préparation 1</u>: <u>5-(difluorométhyl)-2-furanméthanol.</u>

<u>Stade A</u>: <u>5-(acétyloxy) méthyl-2-furancarboxaldéhyde.</u>

On ajoute à 5°C, 10,05 cm<sup>3</sup> de chlorure d'acétyle dans une

solution renfermant 16,2 g de 5-(hydroxy méthyl) 2-furancarboxaldéhyde et 200 cm³ de chlorure de méthylène. On ajoute
ensuite 11,4 cm³ de pyridine et 50 cm³ de chlorure de
méthylène. On maintient le mélange réactionnel sous agitation
5 pendant 3 heures à 20°C. On traite avec une solution aqueuse
de phosphate acide de sodium et extrait au chlorure de méthylène. On sèche et concentre. On obtient après chromatographie
sur silice en éluant avec le mélange hexane-acétate d'éthyle
(7-3), 19,35 g de produit recherché.

On ajoute à 5°C une solution renfermant 7,26 cm³ de DAST (diéthylamino sulfure trifluorure) et 30 cm³ de chlorure de méthylène, dans une solution renfermant 10 g de produit préparé au stade A et 100 cm³ de chlorure de méthylène. On agite 15 le mélange réactionnel à 20°C pendant une demi heure et porte au reflux pendant 1 heure. On maintient sous agitation pendant 18 heures à 20°C et porte à reflux pendant 3 heures. On traite avec du carbonate acide de sodium et extrait au chlorure de méthylène. On sèche et concentre. On obtient 12 g d'un produit 20 que l'on chromatographie sur silice en éluant avec le mélange hexane-acétate d'éthyle 8-2. On obtient ainsi 5,5 g du produit recherché.

#### Stade C: 5-(difluoro méthyl)-2-furanméthanol.

On ajoute 34,8 cm³ d'une solution normale de soude dans 25 une solution renfermant 5,5 g de produit préparé au stade précédent et 100 cm³ de méthanol. On agite pendant 1 heure à 20°C. On traite avec une solution saturée de phosphate acide de sodium. On concentre et chromatographie sur silice le produit obtenu en éluant avec le mélange hexane-acétate 30 d'éthyle 7-3. On obtient ainsi 3,6 g de produit recherché.

# Exemple 2: 1R[1alpha,3alpha (Z)] 2,2-diméthyl-3-(3,3,3-trifluoro 2-chloro propényl) cyclopropane carboxylate de [5-difluorométhyl 2-furyl] 2-propynyle.

En opérant comme à l'exemple 1, à partir de 1,69 g
35 l'acide 1R[1alpha,3alpha (Z)] 2,2-diméthyl 3-(3,3,3-trifluoro
2-chloro propényl) cyclopropane carboxylique et de 1,2 g [5difluorométhyl 2-furyl] 2-propynol, on obtient après chromatographie 2,47 g du produit recherché.

## <u>Préparation 2 : 5-(difluorométhyl) alpha-éthynyl 2-furan-méthanol.</u>

### Stade A: 5-difluorométhyl 2-furancarboxaldéhyde.

On ajoute à -60°C, sous atmosphère d'azote une solution 5 renfermant 6,5 cm<sup>3</sup> de DMSO (diméthyl sulfoxyde) et 60 cm<sup>3</sup> de chlorure de méthylène dans une solution renfermant 3,84 cm3 de chlorure d'oxalyle et 40 cm<sup>3</sup> de chlorure de méthylène. On maintient le mélange réactionnel sous agitation à -60°C et ajoute 3,6 g de 5-difluorométhyl 2-furanméthanol en solution 10 dans 30 cm3 de chlorure de méthylène. On agite pendant 2 heures à -60°C et ajoute en un quart d'heure une solution de 16,1 cm<sup>3</sup> de triéthylamine et 30 cm<sup>3</sup> de chlorure de méthylène. On maintient le mélange réactionnel sous agitation pendant une demi heure à -60°C, laisse la température remonter à -20°C et 15 agite pendant une demi heure à cette température. On verse sur une solution de phosphate acide de sodium, extrait au chlorure de méthylène et sèche. On obtient 3,6 g de produit que l'on chromatographie sur silice en éluant avec le mélange hexaneacétate d'éthyle 8-2. On obtient après chromatographie 2,5 q 20 de produit recherché.

#### Stade B: [5-difluorométhyl 2-furyl] 2-propynol.

On ajoute à 0°C en une heure 43 cm³ d'une solution 0,5 M de bromure d'éthynyl magnésien dans le tétrahydrofuranne, dans une solution renfermant 2,5 g de produit préparé au stade A et 25 30 cm³ de tétrahydrofuranne. On maintient le mélange réactionnel sous agitation à 0°C pendant 1 heure. On verse sur une solution aqueuse saturée en phosphate acide de sodium. On obtient 3 g de produit que l'on chromatographie sur silice en éluant avec le mélange hexane-acétate d'éthyle 7-3. On obtient 30 2,5 g de produit recherché.

#### EXEMPLE 3 : Préparation d'un concentré soluble

On effectue un mélange homogène de :

Produit de l'exemple 1 : 0,25 g
Butoxyde pipéronyle : 1,00 g
35 Tween 80 : 0,25 g
Topanol A : 0,1 g
Eau : 98,4 g

#### EXEMPLE 4 : Préparation d'un concentré émulsifiable

On mélange intimement :

Produit de l'exemple 2 : 0,015 g
Butoxyde de pipéronyle : 0,5 g
5 Topanol A : 0,1 g
Tween 80 : 3,5 g

#### EXEMPLE 5 : Préparation d'un concentré émulsifiable

: 95,885 g

On effectue un mélange homogène de :

10 Produit de l'exemple 1 : 1,5 g

Tween 80 : 20,00 g

Topanol A : 0,1 g

Xylène : 78,4 g

#### EXEMPLE 6 : Préparation de granulés

On a préparé des granulés contenant de 0,1 % à 5 % de substances actives.

#### ETUDE BIOLOGIQUE

Xylène

#### A - Activité sur Diabrotica

20 Les insectes tests sont des larves de dernier stade de Diabrotica.

On traite une rondelle de papier filtre de 9 cm de diamètre, déposée au fond d'une boîte de Pétri, à l'aide de 1 cm<sup>3</sup> de solution acétonique du produit à tester. Après séchage on 25 dépose 15 larves par dose et on effectue le contrôle de mortalité 24 heures après le traitement.

Dès la dose de 0,5 ppm les produits de l'invention présentent une bonne activité.

#### REVENDICATIONS

 Sous toutes leurs formes stéréoisomères possibles ainsi que les mélanges de ces stéréoisomères, les composés de formule
 :

5

$$RCO_{2}CH \xrightarrow{X} 4 \xrightarrow{3} Y$$

$$5 \times Z 2$$
(I)

10

dans lesquels,

X 15 - le radical RCO<sub>2</sub>CH est en position 4 ou 5,

X représente un atome d'hydrogène, un radical alkyle
 linéaire ou ramifié renfermant jusqu'à 8 atomes de carbone,
 saturé ou insaturé, ou un radical C≡N,

- Y en position 2 ou 3 représente un atome d'hydrogène, un

atome d'halogène, un radical C ,  $NO_2$ ,  $NH_2$  ou C=N, un

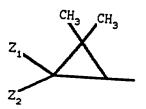
radical alkyle ou O-alkyle, ou C ou C linéaire, alkyle O-alkyle

ramifié ou cyclique, saturé ou insaturé renfermant jusqu'à 8 atomes de carbone éventuellement substitué par un ou plusieurs atomes d'halogène, un radical -(CH<sub>2</sub>)<sub>n</sub>OH, n représentant un nombre entier égal à 0, 1, 2, 3 ou 4 dont le radical OH peut 30 être éventuellement éthérifié ou estérifié, ou

35

25

- Z représente un atome d'oxygène ou de soufre, et <u>ou bien R représente un radical</u>:



dans lequel:

- Z<sub>1</sub> et Z<sub>2</sub> représentent chacun un radical méthyle,

- ou Z<sub>1</sub> représente un atome d'hydrogène et

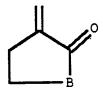
- soit Z2 représente un radical :

10

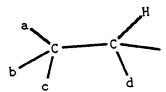
$$C = C$$

15 dans lequel Z<sub>3</sub> représente un atome d'hydrogène ou d'halogène et T<sub>1</sub> et T<sub>2</sub>, identiques ou différents, représentent un atome d'hydrogène, un atome d'halogène, un radical alkyloxy ou alkyle renfermant de 1 à 8 atomes de carbone éventuellement substitués par des halogènes, un radical mono-, di- ou tri20 fluorométhyle ou cyano ou un noyau phényle éventuellement substitué par un halogène, ou T<sub>1</sub> et T<sub>2</sub> forment ensemble un radical cycloalkyle renfermant de 3 à 6 atomes de carbone ou un radical:

25



dans lequel B représente un atome d'oxygène ou de soufre ;  $30 - \underline{\text{soit}} \ Z_2$  représente un radical :



35

dans lequel a, b, c et d, identiques ou différents représentent chacun un atome d'halogène,

- soit Z2 représente un radical :

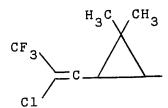
$$\begin{array}{c}
D \\
C = C \\
H
\end{array}$$

dans lequel D représente un atome d'hydrogène ou d'halogène, un radical alkyloxy renfermant de 1 à 8 atomes de carbone, G représente un atome d'oxygène ou de soufre et J représente ou bien un radical alkyle linéaire, ramifié ou cyclique, 10 saturé ou insaturé, renfermant de 1 à 8 atomes de carbone, éventuellement substitué par un ou plusieurs groupements fonctionnels, identiques ou différents, ou bien un groupement aryle renfermant de 6 à 14 atomes de carbone, éventuellement substitué par un ou plusieurs groupements fonctionnels identi-15 ques ou différents, ou bien un radical hétérocyclique éventuellement substitué par un ou plusieurs groupements fonctionnels, identiques ou différents,

ou bien R représente un radical :

- 25 dans lequel U, en position quelconque sur le noyau benzénique, représente un atome d'halogène, un radical alkyle renfermant de 1 à 8 atomes de carbone ou un radical alcoxy renfermant de 1 à 8 atomes de carbone, m représentant le nombre 0, 1 ou 2 et quand m est 2, les substituants U peuvent être identiques ou 30 différents.
  - 2) Les composés de formule (I) tels que définis à la revendication 1 dans lesquels Z représente un atome d'oxygène.
  - 3) Les composés de formule (I) tels que définis à la revendication 1 ou 2 dans lesquels le radical Y est en position 2.
- 35 4) Les composés de formule (I) tels que définis à l'une quelconque des revendications 1 à 3 dans lesquels le radical

- 5) Les composés de formule (I) tels que définis à l'une quelconque des revendications 1 à 4 dans lesquels Y représente un radical alkyle renfermant jusqu'à 4 atomes de carbone éventuellement substitué par un ou plusieurs atomes de fluor.
- 5 6) Les composés de formule (I) tels que définis à la revendication 5 dans lesquels Y représente un radical CHF<sub>2</sub>.
  - 7) Les composés de formule (I) tels que définis à l'une quelconque des revendications 1 à 6 dans lesquels X représente un atome d'hydrogène.
- 10 8) Les composés de formule (I) tels que définis à l'une quelconque des revendications 1 à 6 dans lesquels X représente un radical éthynyle.
- 9) Les composés de formule (I) tels que définis à l'une quelconque des revendications 1 à 8 dans lesquels R représente le 15 reste d'un acide dérivé de l'acide cyclopropane carboxylique dans lequel la copule cyclopropanique est de structure 1 R cis.
- 10) Les composés de formule (I) tels que définis à l'une quelconque des revendications 1 à 9 dans lesquels R représente 20 le radical :



sous toutes ses formes stéréoisomères possibles, ainsi que leurs mélanges.

- 11) Les composés de formule (I) tels que définis à la revendi-30 cation 1 dont les noms suivent :
  - le R[1alpha,3alpha(Z)] 2,2-diméthyl 3-(3,3,3-trifluoro 2-chloropropényl) cyclopropane carboxylate de [5-(difluorométhyl) 2-furyl] méthyle;
- le R[1alpha,3alpha(Z)] 2,2-diméthyl 3-(3,3,3-trifluoro 2-35 chloropropényl) cyclopropane carboxylate de 5[difluorométhyl alpha-éthynyle 2-furyl] méthyle.
  - 12) Procédé de préparation des composés de formule (I) tels que définis à l'une quelconque des revendications 1 à 11

caractérisé en ce que l'on soumet un acide de formule (II) : RCO<sub>2</sub>H

dans laquelle R est défini comme précédemment ou un dérivé fonctionnel de cet acide à l'action d'un alcool de formule 5 (III):

10

dans laquelle X, Y et Z sont définis comme précédemment ou d'un dérivé fonctionnel de cet alcool pour obtenir le composé de formule (I) correspondant.

- 13) A titre de produits chimiques nouveaux, les composés de 15 formule (III) tels que définis à la revendication 12.
  - 14) A titre de produits chimiques nouveaux, les composés de formule (III) tels que définis à la revendication 12 dans lesquels Y représente un radical CHF<sub>2</sub>.
- 15) A titre de produits chimiques nouveaux, les composés de 20 formule (III) tels que définis à la revendication 14 dont les noms suivent :
  - le (5-difluorométhyl 2-furan) méthanol;
  - le (5-difluorométhyl alpha-éthynyl 2-furan) méthanol.
- 16) Application des composés de formule (I) tels que définis à 25 l'une quelconque des revendications 1 à 11, à la lutte contre les parasites des végétaux et les parasites des locaux.
  - 17) Les compositions destinées à la lutte contre les parasites des végétaux, les parasites des locaux et les parasites des animaux à sang chaud, caractérisées en ce qu'elles renferment
- 30 comme principe actif au moins un composé défini à l'une quelconque des revendications 1 à 11.
  - 18) Les compositions insecticides, caractérisées en ce qu'elles renferment comme principe actif au moins un composé défini à l'une quelconque des revendications 1 à 11.
- 35 19) Les compositions insecticides définies à la revendication 11 caractérisées en ce qu'elles sont destinées à la lutte contre DIABROTICA et les autres parasites du sol.
  - 20) Les compositions acaricides, caractérisées en ce qu'elles

renferment comme principe actif au moins un composé défini à l'une quelconque des revendications 1 à 11.

- 21) Les compositions définies à l'une quelconque des revendications 17 à 20 caractérisées en ce qu'elles renferment comme 5 principe actif au moins un composé défini à la revendication 11.
  - 22) Associations douées d'activité insecticide, acaricide ou nématicide, caractérisées en ce qu'elles contiennent comme matière active, d'une part, un au moins des composés de for-
- 10 mule générale (I) et d'autre part, un au moins des esters pyréthrinoïdes choisis dans le groupe constitué par les esters d'alléthrolone, d'alcool 3,4,5,6-tétrahydrophtalimido méthylique, d'alcool 5-benzyl 3-furyl méthylique, d'alcool 3-phénoxy benzylique et d'alcool alpha-cyano 3-phénoxy benzylique des
- 15 acides chrysanthémiques, par les esters d'alcool 5-benzyl 3furyl méthylique des acides 2,2-diméthyl 3-(2-oxo 3-tétrahydrothiophénylidène méthyl) cyclopropanecarboxyliques, par les esters d'alcool 3-phénoxy benzylique et d'alcool alphacyano 3-phénoxy benzylique des acides 2,2-diméthyl 3-(2,2-
- 20 dichlorovinyl) cyclopropanecarboxyliques, par les esters d'alcool alpha-cyano 3-phénoxy benzylique d'acides 2,2-diméthyl 3-(2,2-dibromovinyl) cyclopropanecarboxyliques, par les esters d'alcool 3-phénoxy benzylique des acides 2-para-chlorophényl 2-isopropyl acétiques, par les esters d'alléthro-
- 25 lone, d'alcool 3,4,5,6-tétrahydrophtalimidométhylique, d'alcool 5-benzyl 3-furyl méthylique, d'alcool 3-phénoxy benzylique et d'alcool alpha-cyano 3-phénoxy benzylique des acides 2,2-diméthyl 3-(1,2,2,2-tétrahaloéthyl) cyclopropane-carboxyliques, dans lesquels "halo" représente un atome de
- 30 fluor, de chlore ou de brome, étant entendu que les composés (I) peuvent exister sous toutes leurs formes stéréoisomères possibles de même que les copules acides et alcools des esters pyréthrinoïdes ci-dessus.

INSTITUT NATIONAL

de la

PROPRIETE INDUSTRIELLE

#### RAPPORT DE RECHERCHE

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

Nº d'enregistrement national

FR 9201391 FA 467903

Page 1

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de hesoin, des parties pertinentes	de la demande examinée	
(	FR-A-2 442 826 (MONTEDISON S.P.A.)	1-4,12, 16-18	
	<pre>* page 3, ligne 1 - page 4, ligne 30; revendications 1,2,50 *</pre>		
(	GB-A-1 219 830 (YOSHITOMI PHARMACEUTICAL INDUSTRIES LTD.)	1-4,12, 13, 16-18,21	
	* le document en entier *	10 10,21	
(	EP-A-0 009 709 (BAYER AKTIENGESELLSCHAFT)	1-4,12, 13,16-18	
	* abrégé; revendications *	-	
(	FR-A-1 541 893 (SUMITOMO CHEMICAL CO., LTD.) * le document en entier *	1-5,12, 13,16-18	
(	FR-A-2 016 577 (BASF AKTIENGESELLSCHAFT)	1-4,12, 16-18	
	* revendications; exemple 20 *		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
(	CHEMICAL ABSTRACTS, vol. 86, no. 5, 31 Janvier 1977, Columbus, Ohio, US; abstract no. 29608r, M. NAKANISHI ET AL. '2-(Cyclopentylideneme thyl)cyclopropanecarboxylic acid esters.' page 349; colonne 1; * abrégé * & JP-A-51 004 993 (YOSHITOMI PHARMACEUTICAL INDUSTRIES, LTD.)	1-4,16	C07D .
(	DE-A-2 166 237 (SUMITOMO CHEMICAL CO., LTD.) * le document en entier *	12,13	
<b>A</b>	EP-A-0 105 006 (ROUSSEL-UCLAF)  * abrégé; revendications *  * page 2, ligne 30 - ligne 35 *	1,12,16	
Date d'achivement de la recherche 20 OCTOBRE 1992			Examinateur B. Paisdor
X : part	CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES T : théorie ou princip E : document de brev	pe à la base de l'i ret bénéficiant d' t et qui n'a été p	invention une date antérieure ublié qu'à cette date

1

autre document de la meme categorie
A: pertinent à l'encontre d'au moins une revendication
ou arrière-plan technologique général
O: divulgation non-écrite
P: document intercalaire

L : cité pour d'autres raisons

& : membre de la même famille, document correspondant

INSTITUT NATIONAL

#### RAPPORT DE RECHERCHE

Nº d'enregistrement national

de la

1

PROPRIETE INDUSTRIELLE

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

FR 9201391 FA 467903 Page 2

	UMENTS CONSIDERES COMMI		concernées de la demande		
atégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		examinée		
	FR-A-2 439 780 (SUMITOMO CHEM LTD.) * revendications *	IICAL CO.,	1,12,16		
			-	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Ci.5)	
				RECHERCHES (Int. Čl.5)	
	Date d'achèv	enent de la recherche		Examinateur	
		TOBRE 1992	E	3. Paisdor	
X : part Y : part autr A : pert	CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES  iculièrement pertinent à lui seul  iculièrement pertinent en combinaison avec un  e document de la même catégorie inent à l'encontre d'au moins une revendication	E : document de brev à la date de dépô de dépôt ou qu'à D : cité dans la dema	T: théorie ou principe à la base de l'invention E: document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D: cité dans la demande L: cité pour d'autres raisons &: membre de la même famille, document correspondant		
ou a	rrière-plan technologique général Ilgation non-écrite Iment intercalaire				